

Forme linguistique et pertinence¹

Deirdre Wilson

University College, London

Dan Sperber

CNRS et Ecole Polytechnique, Paris

1. Introduction

Notre livre, *La Pertinence*, (Sperber & Wilson 1986, 1989) traite l'interprétation des énoncés comme un processus en deux étapes : une première étape modulaire de décodage linguistique a pour output une forme logique qui sert d'input pour une deuxième étape inférentielle centrale. L'étape inférentielle centrale consiste à enrichir contextuellement la forme logique décodée de façon à construire une hypothèse sur l'intention informative du locuteur. *La Pertinence* concernait principalement l'étape inférentielle de la compréhension proprement dite : nous voulions y répondre au défi de Fodor selon qui, alors que les processus d'input tels que le décodage sont assez bien compris, les processus inférentiels centraux sont non seulement mal compris, mais peut-être même incompréhensibles (cf. Fodor 1983, 1986). Ici nous voulons examiner de plus près l'étape du décodage, envisager les types d'informations qui peuvent être encodées linguistiquement et réfléchir à la façon dont on peut tracer la frontière entre décodage et inférence.

Il serait concevable que l'information linguistiquement encodée soit d'un seul et même type : qu'elle consiste exclusivement en conditions de vérité, par exemple, ou exclusivement en procédures d'emploi. Cependant, il existe une intuition forte en faveur de l'idée que l'on peut trouver deux types fondamentaux de signification. Cette intuition se manifeste à travers une série de distinctions : entre décrire et indiquer, entre affirmer et montrer, dire et impliciter conventionnellement, ou entre signification vériconditionnelle et non-vériconditionnelle, descriptive et procédurale ou représentationnelle et computationnelle. Dans la littérature, ces distinctions ont été justifiées aussi bien en termes strictement linguistiques qu'en termes plus largement cognitifs.

La justification linguistique est la suivante (cf. par exemple Récanati 1981). Les énoncés expriment des propositions; les propositions ont des conditions de vérité; mais la signification d'un énoncé n'est pas épuisée par ses conditions de vérité, c'est-à-dire par les conditions de vérité de la proposition que cet énoncé

¹ Traduction de l'anglais de Anne Reboul et Dan Sperber.

exprime. Un énoncé n'exprime pas seulement une proposition mais est utilisé pour accomplir une variété d'actes de parole. Dans cette mesure, on peut s'attendre à ce qu'un énoncé encode deux types fondamentaux d'information : de l'information vériconditionnelle (ou propositionnelle) et de l'information non-vériconditionnelle (ou illocutionnaire) - autrement dit, de l'information sur l'état de chose que l'énoncé décrit, et de l'information sur l'acte ou les actes de parole qu'il est censé accomplir.

La justification cognitive est la suivante (cf. par exemple, Sperber & Wilson 1986, 1989, Blakemore 1987). Le décodage linguistique produit un input qui servira lors de l'étape inférentielle de la compréhension; la compréhension inférentielle comprend la construction et la manipulation de représentations mentales. On peut ainsi s'attendre à ce qu'un énoncé encode deux types fondamentaux d'information : représentationnelle et computationnelle, ou descriptive et procédurale - autrement dit, de l'information sur les représentations à manipuler et de l'information sur la façon de les manipuler.

L'idée principale que nous voulons développer dans cet article est que ces deux types de justifications, sans être incompatibles, ne sont pas équivalents. Ils ne classent pas les données de façon identique. Il est vrai que de nombreuses constructions linguistiques qui sont vériconditionnelles du point de vue linguistique sont représentationnelles du point de vue cognitif, et que de nombreuses constructions qui sont non-vériconditionnelles du point de vue linguistique sont procédurales du point de vue cognitif. Cependant, les quatre possibilités logiques (constructions vériconditionnelles et représentationnelles, constructions vériconditionnelles et procédurales, constructions non-vériconditionnelles et représentationnelles, constructions non-vériconditionnelles et procédurales) déterminées par ces deux distinctions semblent toutes être réalisées. Certaines constructions peuvent en effet être considérées comme vériconditionnelles du point de vue linguistique, mais comme procédurales du point de vue cognitif; d'autres constructions peuvent être considérées comme non-vériconditionnelles du point de vue linguistique mais comme représentationnelles du point de vue cognitif. Ceci soulève une question générale. Ces deux distinctions sont-elles l'une et l'autre réellement nécessaires ? Autrement dit, cette classification en quatre types est-elle théoriquement justifiée ?

Cette question interne à l'étape de décodage intéresse au premier chef les linguistes sémanticiens. Les théoriciens de la pragmatique sont généralement plus concernés par une question externe : comment doit-on tracer la frontière entre décodage et inférence ? Le décodage linguistique n'est pas la source unique d'input pour le processus inférentiel. Quand Pierre remarque l'accent de Marie et en infère qu'elle est suisse, cette information n'est pas encodée dans son énoncé, pas plus qu'elle n'est encodée par le fait que Marie lit la *Tribune de Genève*. Ce sont

des propriétés de Marie que Pierre peut remarquer et dont il peut inférer des conclusions. Comment ces inférences interagissent-elles avec l'information encodée linguistiquement ? Comment décider, d'un point de vue théorique, quelle information a été encodée et quelle information a été inférée ?

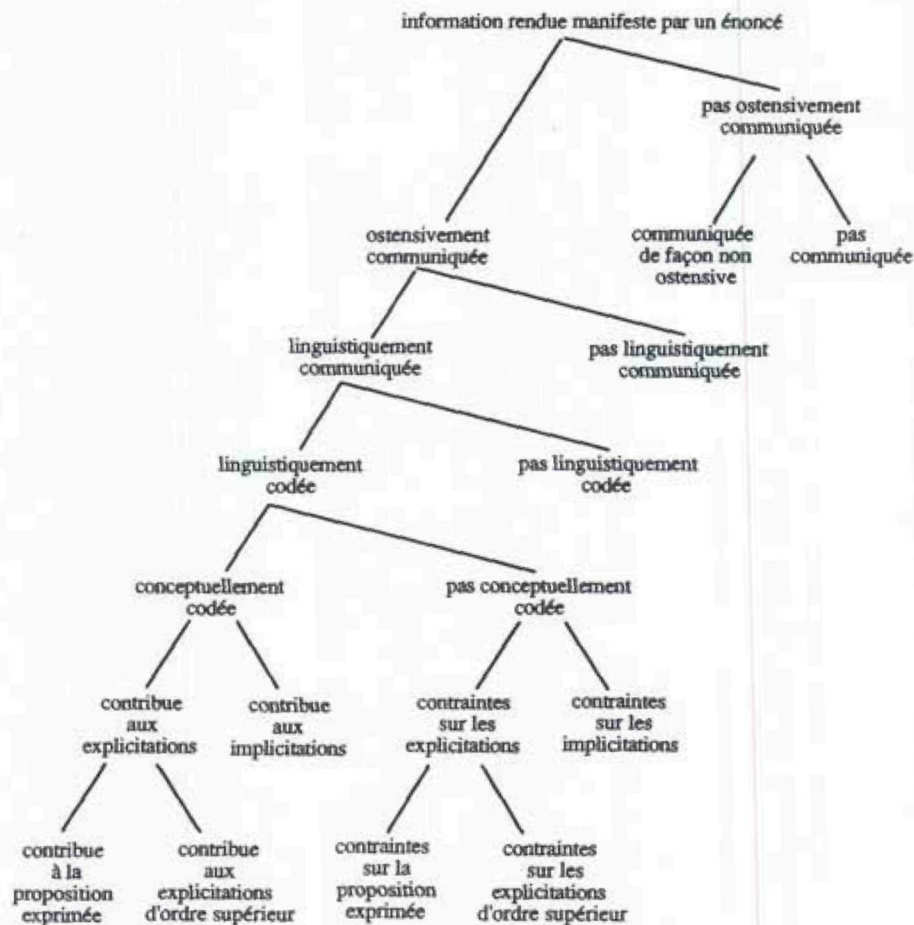


Figure 1

Dans *La Pertinence*, nous avons essayé de répondre à certaines de ces questions; des réponses complémentaires vont être avancées ici. Dans la figure I, nous avons essayé de donner un schéma général des divers types d'information,

décodés et inférés, qu'un énoncé peut transmettre. Cet article est organisé autour des distinctions indiquées dans cette figure. Nous commencerons au sommet, par l'étape inférentielle de la compréhension, nous passerons aux questions externes portant sur la frontière entre décodage et inférence, pour finir par des questions internes sur l'étape de décodage.

2. Rendre manifeste et communiquer ostensivement

Un énoncé rend manifeste une variété d'hypothèses : l'auditeur porte attention à toutes celles qui lui semblent pertinentes. Ces hypothèses rendues manifestes par l'énoncé ne sont pas toutes communiquées ostensivement comme l'illustrent les exemples suivants :

- (a) Marie parle à Pierre : quelque chose dans sa voix ou dans son comportement donne à penser à Pierre qu'elle est triste. Pendant qu'elle parle, il s'interroge sur les raisons de sa tristesse. Ce n'est pas ce que voulait Marie : elle essayait plutôt de lui cacher ses sentiments. Selon les termes employés dans *La Pertinence*, Marie n'avait ni une intention informative, ni une intention communicative. Il s'agit, dans ce cas, d'information accidentellement rendue manifeste.
- (b) Marie parle tristement à Pierre. Elle veut qu'il remarque sa tristesse tout en pensant qu'elle cherche bravement à la cacher. Dans les termes de *La Pertinence*, elle a l'intention d'informer Pierre de sa tristesse, mais elle veut que son intention informative soit satisfaite sans être reconnue. On a affaire ici à une forme de communication subreptice et donc non-ostensive.
- (c) Marie parle tristement à Pierre. Elle veut qu'il remarque sa tristesse et qu'il réalise qu'elle voulait qu'il la remarque, mais elle veut aussi qu'il pense qu'elle voulait que cette intention d'ordre supérieur lui reste cachée. Dans les termes de *La Pertinence*, Marie a l'intention d'informer Pierre de sa tristesse et elle veut que son intention informative soit reconnue mais pas qu'elle devienne mutuellement manifeste. On a ici encore affaire à une forme de communication subreptice.
- (d) Marie parle tristement à Pierre. Elle a l'intention de l'informer de sa tristesse et elle veut que son intention informative ne soit pas seulement reconnue, mais qu'elle devienne mutuellement manifeste. Dans les termes de *La Pertinence*, Marie a à la fois une intention informative et une intention communicative. On a affaire à de la communication ostensive.

Dans *La Pertinence*, nous avons montré comment les exemples (a)-(d) relèvent d'une théorie de la cognition basée sur la notion de pertinence. Quand Marie parle, Pierre va porter attention à tous les aspects du comportement de Marie qui lui semblent pertinents. Pour expliquer certains aspects de ce comportement, Pierre sera conduit à attribuer à Marie une intention informative.

Ce qui distingue la communication ostensive des autres formes de transmission intentionnelles ou non-intentionnelles d'information, c'est que le communicateur y aide le destinataire à reconnaître son intention informative.

La communication ostensive communique une présomption de pertinence et relève donc du principe de pertinence. De toutes les hypothèses accessibles sur l'intention informative du locuteur, l'auditeur acceptera la première hypothèse testée et jugée cohérente avec le principe de pertinence. Ayant identifié l'intention informative du locuteur grâce à ce critère, l'auditeur est en droit de considérer que cette intention est désormais non seulement manifeste, mais même mutuellement manifeste.

3. Communication linguistique et non-linguistique

Quand Marie parle tristement à Pierre, avec l'intention de communiquer qu'elle est triste, ce n'est pas la compétence linguistique de Pierre qui l'aide à reconnaître l'intention informative de Marie. Marie communique à Pierre qu'elle est triste, mais elle ne le communique pas linguistiquement. Pour qu'une hypothèse soit linguistiquement communiquée, les propriétés linguistiques de l'énoncé doivent contribuer à sa construction. Dans cet exemple, ce n'est pas le cas.

Cela ne signifie pas que des indices paralinguistiques comme le ton de la voix ou la manière n'ont aucun rôle à jouer dans la communication linguistique. Considérons l'exemple (1) :

- (1) a. *Pierre* : Peux-tu m'aider ?
b. *Marie* (tristement) : Je ne peux pas.

Supposons qu'en disant (1b), Marie s'attendait à ce que Pierre ne remarque pas seulement qu'elle est triste mais se demande pourquoi et en arrive à la conclusion en (2) :

- (2) Marie est triste de ne pas pouvoir aider Pierre.

Supposons, qui plus est, que Marie n'avait pas seulement l'intention d'informer Pierre de (2) mais de le communiquer ostensivement. Alors, dans les termes de *La Pertinence*, (2) est une explicitation de (1b).

Un énoncé a typiquement plusieurs explicitations. L'énoncé de Marie en (1b) pourrait avoir parmi ses explicitations les hypothèses (3a-d) :

- (3) a. Marie ne peut pas aider Pierre à trouver un travail.
b. Marie dit qu'elle ne peut pas aider Pierre à trouver un travail.
c. Marie croit qu'elle ne peut pas aider Pierre à trouver un travail.
d. Marie regrette de ne pouvoir aider Pierre à trouver un travail.

Les explicitations d'un énoncé sont construites en enrichissant la forme logique linguistiquement encodée de telle façon à ce qu'elle exprime une

proposition déterminée, comme (3a), et en l'enchâssant de façon optionnelle dans une description d'ordre supérieur : par exemple, une description d'actes de parole comme (3b), ou une description d'attitude propositionnelle comme (3c) ou (3d). Appellons (3a) la proposition exprimée par l'énoncé et (3 b-d) ses explicitations d'ordre supérieur. Ainsi, non seulement la proposition exprimée par l'énoncé mais aussi toutes ses explicitations d'ordre supérieur sont linguistiquement communiquées. Nous reviendrons sur ce point plus bas.

4. Communication linguistique et encodage

Tout ce qui est linguistiquement communiqué n'est pas linguistiquement encodé. Une interprétation est encodée quand elle est stipulée par la grammaire. Depuis les William James Lectures de Grice (rééditées dans Grice 1989), qui sont une attaque soutenue et largement couronnée de succès contre le recours irréflecti au modèle du code, la frontière entre communication linguistique et encodage linguistique a été un des sujets majeurs de la recherche pragmatique. Pour illustrer de récents développements dans ce domaine, nous considérerons quelques analyses post-gricéennes de *et*.

Grice a montré que des différences dans l'interprétation d'énoncés coordonnés comme (4a) et (4b) peuvent être expliquées sans appel à l'encodage lexical :

- (4) a. Pierre s'est mis en colère et Marie est partie.
b. Marie est partie et Pierre s'est mis en colère.

Les implications temporelles de (4a) et (4b) ne proviennent pas, selon lui, d'un sens temporel supplémentaire de *et*, mais d'une interaction entre le sens habituel non-temporel et une maxime pragmatique d'ordre qui enjoint aux locuteurs de raconter les événements dans l'ordre dans lequel ils se sont produits. En d'autres termes, les implications temporelles de (4a) et (4b) sont linguistiquement communiquées sans être linguistiquement encodées.

Ce traitement de *et* proposé par Grice pose plusieurs problèmes. Tout d'abord, (4a) et (4b) n'ont pas seulement des implications temporelles mais aussi des implications causales : (4a) suggère que Marie est partie parce que Pierre s'est mis en colère et (4b) suggère l'inverse. Ces implications ne suivent pas d'une simple maxime d'ordre. Ou considérons (5a-d) :

- (5) a. Pierre est allé dans la cuisine et a trouvé Marie.
b. Pierre a pris sa clé et a ouvert la porte.
c. Marie s'est blessée à la jambe et a attaqué Pierre en justice.
d. Marie est anglaise et fait bien la cuisine.

(5a) suggère que Pierre a trouvé Marie dans la cuisine, (5b) que Pierre a utilisé sa clé pour ouvrir la porte, (5c) que Marie a poursuivi Pierre à cause de sa blessure à la jambe, et (5d) qu'elle cuisine bien malgré le fait qu'elle est anglaise. Aucune de

ces implicatures n'est linguistiquement encodée : toutes peuvent être supprimées sans contradiction. Le problème qu'elles soulèvent est le suivant. Soit de nouvelles maximes sont nécessaires pour les expliquer - auquel cas le cadre théorique de Grice est incomplet. Soit elles sont explicables en termes de maximes déjà existantes comme la maxime de pertinence - auquel cas les implicatures temporelles de (4a) et (4b) devraient être explicables de la même façon et la maxime d'ordre serait redondante¹.

La théorie de la pertinence suggère la seconde réponse. Dans le traitement de (5b), par exemple, l'auditeur cherche une interprétation cohérente avec le principe de pertinence : c'est-à-dire une interprétation qui fournisse des effets adéquats pour un effort de traitement justifiable, et ce d'une façon que le locuteur pouvait manifestement avoir prévu. Le locuteur de (5b), informant du même souffle son audience du fait que Pierre a pris sa clé et a ouvert sa porte doit vouloir une interprétation où l'effort nécessité par le traitement conjoint de ces deux informations est justifié par un effet rendu ainsi déterminable; tel sera le cas s'il est pertinent de savoir pourquoi Pierre a pris sa clé ou comment il a ouvert la porte.

Le critère de cohérence avec le principe de pertinence permet de résoudre les problèmes posés par le fait que la phrase énoncée sous-détermine l'interprétation voulue. Parmi les hypothèses concevables qui produiraient toutes suffisamment d'effets pour rendre l'énoncé digne de son attention, l'auditeur est justifié à choisir la plus évidente, celle qui lui vient la première à l'esprit. Bien que d'autres hypothèses puissent produire des effets adéquats, celle-ci est la seule à produire des effets adéquats pour un effort minimum, et, de ce fait, à satisfaire le critère de cohérence avec le principe de pertinence.

Alors pourquoi Pierre a-t-il pris sa clé ? Comment a-t-il ouvert la porte ? Nous avons tous un schéma encyclopédique facilement accessible représentant l'action de prendre sa clé et d'ouvrir une porte au moyen de cette clé. En entendant (5b), il est naturel d'interpréter cet énoncé en accord avec ce schéma, comme signifiant que Pierre a ouvert la porte au moyen de la clé. Il n'y a pas d'autres hypothèses qui viennent plus naturellement à l'esprit. Si l'auditeur peut ainsi construire une interprétation cohérente avec le principe de pertinence, cette interprétation sera par là même confirmée. Une maxime d'ordre n'est ni nécessaire ni suffisante pour expliquer cette interprétation. Des arguments similaires s'appliquent à d'autres exemples comme (4) et (5) ci-dessus, rendant l'invention de maximes supplémentaires superflues.

Récemment Regina Blass (Blass 1989, à paraître) a utilisé le critère de la cohérence avec le principe de pertinence pour argumenter contre une analyse d'encodage d'un type assez différent. Le Sissala, un langage du Niger-Congo, a

¹ Carston (1988) développe ce point et donne de nombreux exemples.

deux mots pour *et*. Ces mots sont intersubstituables dans certains contextes, mais véhiculent des implications différentes : *a* suggère que l'événement décrit dans le second coordonné s'est produit d'une façon normale ou évidente, alors que *ka* suggère que l'événement comportait quelque chose de spécial, d'anormal ou d'inattendu. Ainsi l'équivalent en Sissala de (6a) suggérerait que Pierre a allumé le feu d'une façon ordinaire - dans l'âtre par exemple - alors que (6b) suggérerait que soit le fait que Pierre est allumé un feu, soit la façon dont il l'a fait comportait quelque chose d'inattendu (que le contexte devrait aider à préciser) :

- (6) a. Pierre entra dans la pièce *a* alluma un feu
b. Pierre entra dans la pièce *ka* alluma un feu.

On pourrait expliquer ces différences par la stipulation d'une différence sémantico-lexicale. Blass suggère une approche plus intéressante.

Blass remarque d'abord que (6a) et (6b) ne sont pas équivalents syntaxiquement. *ka* est une conjonction de phrases, *a* est une conjonction de syntagmes verbaux : ainsi (6b) contient un noeud S et un NP sujet supplémentaires non réalisés phonétiquement, qui le rend plus coûteux à traiter. Un locuteur qui cherche à produire un énoncé optimalement pertinent et qui peut atteindre les effets désirés en utilisant (6a), devrait, pour cette raison, préférer (6a) à (6b). Il s'ensuit que la seule interprétation légitime de (6b) est une interprétation non obtainable à partir de (6a). Que pourrait être une telle interprétation ? Suivant les arguments donnés plus haut au sujet de (5b), (6a) devrait être compris, là où c'est possible, au moyen d'un schéma encyclopédique décrivant l'action d'entrer dans une pièce et d'y allumer un feu. Dans ces circonstances, un locuteur qui a l'intention de produire une interprétation différente de celle que produirait l'usage de ce schéma ne peut pas se servir de (6a) pour la produire. Ici l'énoncé plus coûteux (6b) doit être utilisé pour véhiculer l'interprétation non conforme au stéréotype.

Ainsi, Blass montre comment des interprétations différentes pour (6a) et (6b) peuvent être communiquées sans que la différence de contenu soit linguistiquement encodée.

Son analyse est confirmée par le test d'annulabilité. Si l'explication par l'encodage était correcte, des phrases coordonnées par *ka* devraient toujours comporter une implication de bizarrerie; selon l'explication proposée par Blass dans le cadre de la théorie de la pertinence, cette implication découle du choix d'une expression imposant un effort plus grand qu'il n'est à première vue nécessaire, suggèrent un effet lui aussi plus grand. Cette explication est confirmée par des phrases comme (7), où les deux propositions coordonnées ont des sujets différents et où la réduction de la conjonction est impossible :

- (7) Aujourd'hui Pierre a joué au football *ka* Marie a joué au golf.

L'équivalent en Sissala de (7) ne véhicule pas une implication d'inattendu et l'analyse en termes de pertinence s'en trouve confirmée¹.

Dès l'origine, l'analyse par Grice de *et* a rencontré un problème plus grave qui ne pouvait pas être résolu par le seul remplacement des maximes : ce problème semblait interdire la possibilité même d'une explication pragmatique. Selon Grice, les principes pragmatiques ne contribuent pas ou peu aux conditions de vérité d'un énoncé. Il considérerait (4a) et (4b) ci-dessus non seulement comme sémantiquement mais aussi comme vériconditionnellement équivalents. Leurs implications temporelles et causales ne font pas partie de la proposition exprimée, mais apparaissent seulement au niveau des implications. Mais, comme Cohen (1971) l'a souligné, si tel était le cas, la proposition exprimée par (8a) serait de la forme "P ou P" et l'énoncé serait tautologique; et la proposition exprimée par (8b) serait de la forme "P et non-P" et l'énoncé serait contradictoire :

- (8) a. Je ne suis pas tout à fait sûr de ce qui s'est passé : soit Pierre s'est mis en colère et Marie est partie, soit Marie est partie et Pierre s'est mis en colère.
- b. Ce qui s'est passé, ce n'est pas que Pierre s'est mis en colère et que Marie est partie, mais c'est que Marie est partie et que Pierre s'est mis en colère.

Le fait que ces énoncés soient parfaitement acceptables crée un sérieux problème pour l'explication de Grice.

Dans un travail récent, Robyn Carston (1988) a montré comment résoudre le problème et préserver l'approche pragmatique. Grice supposait que la proposition exprimée par un énoncé est, essentiellement, reconstituée par décodage, et que la seule contribution faite par les maximes était au niveau de ce qui est implicite plutôt qu'au niveau de ce qui est dit. Dans *La Pertinence*, nous avons remis en cause cette hypothèse. Nous avons montré que, bien que la forme logique d'un énoncé soit reconstituable par décodage, sa forme propositionnelle pleine est obtenue par un enrichissement inférentiel de la forme logique linguistiquement encodée. C'est la forme propositionnelle d'un énoncé, et non sa forme logique, qui détermine la proposition exprimée. Carston a montré que les problèmes de Grice disparaissent si les implications temporelles et causales d'énoncés comme (4a) et (4b) sont traitées non pas comme des implications mais comme des aspects pragmatiquement déterminés de la proposition exprimée, qui contribuent aux conditions de vérité et qui tombent dans la portée des opérateurs et des connecteurs

¹ On pourrait être tenté de soutenir que la maxime de brièveté de Grice peut rendre compte de ces exemples dans la mesure où *ka* est plus long que *a*. Une telle analyse aurait des conséquences empiriques différentes de celle que nous proposons. Selon nous la différence pertinente entre *a* et *ka* tient à ce que ce dernier impose en (6b) une structure grammaticale sous-jacente plus complexe. Même si les deux termes avaient exactement la même longueur, nous prédisons, à la différence d'une analyse gricéenne, qu'ils diffèreraient tout autant dans leurs effets.

logiques¹. Ainsi, son analyse confirme le point de vue selon lequel l'étape inférentielle de la compréhension ne se limite pas au recouvrement des implications. Nous reviendrons sur ce point plus bas.

5. Codage conceptuel et non-conceptuel

La distinction entre codage conceptuel et non-conceptuel a été explorée dans des travaux récents par Diane Blakemore (cf. Blakemore 1987, 1988; Blass à paraître; Gutt à paraître; Moeschler 1989a, 1989b; Luscher 1989). L'idée sous-jacente est la suivante. La compréhension inférentielle comporte construction et manipulation de représentations conceptuelles; le décodage linguistique fournit l'input de la compréhension inférentielle; on doit s'attendre, dans ces conditions, à ce qu'un énoncé encode deux types fondamentaux de données : des représentations conceptuelles d'une part, et des indications sur la façon de les manipuler de l'autre.

Pendant le processus de la compréhension, l'énoncé fait l'objet d'une série de représentations, phonétiques, syntaxiques, conceptuelles. Une représentation conceptuelle diffère d'une représentation phonétique ou syntaxique sur deux points principaux. En premier lieu, une représentation conceptuelle a des propriétés logiques : elle entre dans des relations d'implication ou de contradiction et peut servir d'input à des règles de déduction. Ensuite, une représentation conceptuelle a des propriétés vériconditionnelles : elle peut décrire ou caractériser partiellement un certain état de chose.

Considérons (9) :

- (9) Pierre a dit à Marie qu'il était fatigué.

Supposons que la forme logique de (9) ressemble à (10a), qui est complétée dans la forme pleinement propositionnelle (10b) par l'assignation de référents :

- (10) a. X a dit à Y au moment t1 que Z était fatigué au moment t2.
b. Pierre Dupont a dit à Marie Durand à 15 heures le 23 juin 1989 que Pierre Dupont était fatigué à 15 heures le 23 juin 1989.

Ainsi, tant la forme logique (10a) que la forme pleinement propositionnelle (10b) sont des représentations conceptuelles, la première reconstituée par décodage et la seconde par une combinaison de décodage et d'inférence. Les explicitations d'ordre supérieur dérivées par l'enchâssement de (10b) sous diverses descriptions d'attitudes propositionnelles ou d'actes de parole sont de nouveaux exemples de représentations conceptuelles recouvrées à partir de (9) par une combinaison de décodage et d'inférence.

¹ La conception de Carston est discutée dans Récanati (1989).

L'idée selon laquelle il y a des mots qui ont pour fonction moins d'encoder un concept, que d'indiquer comment "prendre" la phrase ou le syntagme dans lequel ils figurent a joué un rôle important en pragmatique, en particulier dans les travaux de Ducrot et de ses collaborateurs (Ducrot 1972, 1973, 1984; Ducrot et al 1980; Anscombe et Ducrot 1983). Dans la pragmatique gricéenne de tels mots contribuent à justifier la notion d'implicatures conventionnelles. Dans le cadre de la théorie de la pertinence, l'idée selon laquelle certains éléments d'un énoncé peuvent encoder des contraintes sur l'étape inférentielle de la compréhension a d'abord été développée par Diane Blakemore (cf. Brockway 1981, Blakemore 1987). Considérons l'énoncé(11) où nous distinguons deux parties (a) et (b) :

- (11) a. Pierre n'est pas stupide.
b. Il peut trouver son chemin tout seul pour rentrer à la maison.

Cet énoncé a deux interprétations possibles qui seraient encouragées respectivement par les formulations (12a) et (12b) :

- (12) a. Pierre n'est pas stupide; il peut donc trouver son chemin tout seul pour rentrer à la maison.
b. Pierre n'est pas stupide; après tout, il peut trouver son chemin tout seul pour rentrer à la maison.

Suivant la première interprétation, (11a) oriente vers la conclusion (11b); suivant la seconde interprétation, (11a) est confirmé par (11b). Blakemore montre que *so* et *after all*, que nous traduisons ici, au prix d'une certaine approximation (sans dommage pour l'argument), par *donc* et *après tout*, ne doivent pas être conçus comme encodant des concepts. Ces mots ne contribuent pas aux conditions de vérité des énoncés, mais contraignent l'étape inférentielle de la compréhension en indiquant le type de processus inférentiel que l'auditeur doit effectuer. Ceci a pour effet, comme Blakemore le souligne, de contribuer à la pertinence des énoncés où ces mots sont utilisés en mettant l'auditeur sur la voie des effets cognitifs voulus et en réduisant donc l'effort nécessaire pour obtenir ces effets.

Reprenant les distinctions du début, les "contraintes sémantiques sur la pertinence" de Blakemore sont à la fois procédurales et non-vériconditionnelles. L'information qu'elles encodent peut être conçue, d'une part, comme un guide dans l'étape inférentielle de la compréhension, et d'autre part, comme indiquant le type d'actes de parole que le locuteur a l'intention d'accomplir. Dans la prochaine section, nous examinerons l'explication gricéenne de ces phénomènes; dans les sections ultérieures, nous considérerons quelques cas où les deux distinctions (entre vériconditionnel et non-vériconditionnel, et entre représentationnel et procédural) commencent à diverger.

6. Encodage conceptuel explicite et implicite

Le travail de Blakemore peut être vu comme une réanalyse dans des termes cognitifs de la notion gricéenne d'implication conventionnelle. Considérons (13) :

- (13) Mon beau-frère vit sur un pic à Darien; sa grand-tante, en revanche, était infirmière durant la première guerre mondiale.

Dans son "Retrospective epilogue" (1989), Grice considèrerait que le locuteur de (13) implicait conventionnellement qu'il avait en tête un contraste entre les états de chose décrits dans la première et dans la seconde coordonnées de son énoncé. Une implication, par définition, ne contribue pas aux conditions de vérité de l'énoncé qui la véhicule. Cependant, il paraît clair que Grice considère les implications conventionnelles comme des représentations conceptuelles avec des propriétés logiques, capables en elles-mêmes d'être vraies ou fausses : il parle, par exemple, (p. 360) de faits ou de situations comme étant "visé par" ("picked out by") ou encore "tombant sous" à la fois ce qui est conventionnellement implicite et ce qui est dit. Selon nos distinctions initiales, les implications conventionnelles de Grice seraient des représentations conceptuelles encodées linguistiquement qui ne contribuent pas aux conditions de vérité des énoncés qui les véhiculent. Son analyse suggèrent ainsi comment de l'information qui est non-vériconditionnelle peut néanmoins être représentationnelle.

Grice lui-même envisage les implications conventionnelles en termes d'actes de parole ordinaires. Il dit de (13) :

«Un locuteur peut être au même moment en train d'accomplir des actes de parole à des niveaux différents mais liés. Une partie de ce que [le locuteur de (13)] est en train d'accomplir, c'est de faire ce que l'on pourrait appeler des affirmations de premier niveau sur le beau-frère et la grand-tante, mais en même temps qu'il accomplit ces actes de parole, il accomplit aussi un acte de parole d'ordre supérieur qui consiste à commenter d'une certaine façon les actes de parole d'ordre inférieur. Il oppose d'une certaine manière l'accomplissement de certains des actes de parole d'ordre inférieur à d'autres; il signale l'accomplissement de cet acte de parole d'ordre supérieur en utilisant l'expression enchâssée "en revanche". La vérité ou la fausseté de ses mots [...] est déterminée par le rapport entre ses actes de parole d'ordre inférieur et le monde; en conséquence, alors qu'une certaine forme de mauvais accomplissement de l'acte de parole d'ordre supérieur peut constituer une impropriété sémantique, elle n'aura aucun retentissement sur la valeur de vérité [...] des mots du locuteur» (p. 362).

Les propositions de Grice peuvent être directement comparées à celles de Blakemore dans la mesure où ils offrent tous deux des analyses de *donc* (ou plus exactement de *so* dans un emploi où *so* est presque équivalent à *donc*). Selon Grice, le locuteur de (14) "accomplit l'acte de parole d'expliquer" (p. 362) :

- (14) (a) Le soleil brille, (b) donc je suis heureux.

Selon cette analyse, (14a) est présenté comme une explication de (14b). Selon Blakemore, *donc* est un connecteur inférentiel indiquant que la proposition qu'il affecte a valeur de conclusion. Dans son analyse, (14b) est ainsi proposée comme une conclusion tirée de (14a).

Il y a des raisons pour préférer l'explication de Blakemore à celle de Grice. Tout d'abord, l'analyse de Grice ne vaut pas pour tous les usages de *donc*. (15) est un des exemples de Blakemore. Le locuteur voit quelqu'un rentrer chez lui chargé de paquets et dit :

(15) Tu as donc dépensé tout ton argent.

Ici, il n'y a pas de phrase explicative correspondant à (14a). Le locuteur ne propose pas une explication du fait que l'auditeur a dépensé tout son argent, il tire la conclusion d'une observation. L'analyse de Blakemore rend mieux compte de (15) que celle de Grice.

Il y a même des usages de *donc* qui semblent être des contre-exemples à l'analyse en termes d'actes de parole. Considérons (16a), compris comme rapportant indirectement (16b) :

(16) a. Pierre pensait que Marie avait eu des vacances, donc il devait en avoir aussi.
b. Pierre pense : "Marie a eu des vacances, donc je dois en avoir aussi".

L'énoncé (16a) est compatible avec l'explication inférentielle de Blakemore. Bien qu'il ne fasse pas lui-même d'inférence, le locuteur de (16a) attribue une certaine inférence à Pierre. Par contre, il n'est ni en train d'accomplir lui-même un acte de parole d'explication, ni en train d'attribuer un acte de parole quelconque à Pierre : il est en train de rapporter des pensées, pas des mots. Ceci suggère que ce qui est souhaitable, ce n'est pas une meilleure analyse en termes d'actes de parole de *donc*, mais une analyse cognitive telle que celle qu'a proposée Blakemore.

Il serait peut-être possible d'analyser la contribution de *donc* aux énoncés où il figure au moyen d'une implication conventionnelle, à condition de formuler celle-ci en s'inspirant de la manière de Ducrot, et en disant par exemple que (17a) implicite conventionnellement (17b) :

(17) a. P donc Q
b. Q est une conséquence de P

Il y a un argument qui plaide contre cette révision de l'analyse gricéenne et en faveur de l'analyse de Blakemore. La plupart des "implications conventionnelles" sont véhiculées par les soi-disants particules de discours : *donc*, *or*, *eh bien*, *de plus*, *cependant* etc. Les particules de discours sont notoirement difficiles à paraphraser en termes conceptuels. Si *or* ou *eh bien* encode un concept, pourquoi ne peut-il pas être amené à la conscience ? Pourquoi est-il si difficile pour des

locuteurs qui ne sont pas de langue maternelle allemande de saisir la signification de *ja* et de *doch* ? Comment les conclusions des analyses complexes que Ducrot a consacrées à *mais* et d'autres particules comparables peuvent-elles être à la fois si simples et si révélatrices ? L'analyse procédurale suggère une réponse à ces questions. Les représentations conceptuelles peuvent être amenées à la conscience; les procédures ne le peuvent pas. Nous n'avons un accès direct ni aux computations grammaticales ni aux computations inférentielles utilisées dans la compréhension. Une analyse procédurale des particules de discours expliquerait notre manque d'accès direct à l'information qu'elles encodent.

Il y a deux autres types de constructions dont l'analyse fournit un argument indirect en faveur d'une conception procédurale des particules de discours et contre une conception conceptuelle. Dans la prochaine section, nous examinerons quelques expressions qui, à la différence de celles considérées par Grice, appellent clairement une analyse conceptuelle. Dans la section suivante, nous examinerons quelques constructions qui, au contraire, requièrent clairement un traitement procédural. Un argument indirect en faveur de l'analyse des particules de discours avancée par Blakemore est que ces particules semblent avoir plus en commun avec des constructions de la classe procédurale qu'avec des constructions de la classe représentationnelle.

7. Proposition exprimée et explicitations d'ordre supérieur

Dans la section 3, nous avons distingué la forme propositionnelle d'un énoncé de ses explicitations d'ordre supérieur. Dans la section 5, nous avons montré que, d'un point de vue cognitif, les explicitations d'ordre supérieur sont des représentations conceptuelles, capables donc de s'impliquer et de se contredire mutuellement et de représenter des états de chose déterminés. Bien que vraies ou fausses en elles-mêmes, ces explicitations d'ordre supérieur ne contribuent pas généralement aux conditions de vérité des énoncés qui les véhiculent. L'énoncé de Marie en (1b) ci-dessus est vrai ou faux suivant qu'elle peut ou ne peut pas aider Pierre à trouver un travail, et non pas suivant qu'elle dise ou ne dise pas, croit ou ne croit pas, regrette ou ne regrette pas le fait qu'elle ne peut pas l'aider.

Considérons maintenant les énoncés en (18) :

- (18) a. Sérieusement, je ne peux pas t'aider.
 b. Franchement, je ne peux pas t'aider.
 c. Confidentiellement, je ne peux pas t'aider.

Les adverbess de phrase comme *sérieusement*, *franchement* et *confidentiellement* sont très souvent traités comme ne faisant aucune contribution aux conditions de vérité des énoncés où ils apparaissent. Récanati dit ainsi de l'adverbe

malheureusement employé comme adverbe de phrase dans une phrase comme *malheureusement, l'année a commencé* :

«la suppression de l'adverbe "malheureusement" dans la phrase [...] ne changerait rien à la proposition qu'elle exprime : la modification introduite par l'adverbe [...] est en effet extérieure à la proposition - elle concerne l'attitude affective du locuteur par rapport à celle-ci, attitude qui n'est pas "dite" ou "décrite", mais seulement "indiquée".» (Récanati 1981, 62 - voir aussi 1897, 50).

Nølke (ici-même) traite la classe d'adverbes qu'il appelle "adverbes de l'énonciation" dans des termes similaires.

Comme Récanati le souligne (*loc. cit.*; voir aussi Ducrot 1980, 35) de tels adverbes peuvent aussi être utilisés descriptivement. Dans des énoncés comme (19), ces adverbes doivent être traités comme encodant des concepts qui contribuent aux conditions de vérité à la façon usuelle :

- (19) a. Marie a dit sérieusement à Pierre qu'elle ne pouvait pas l'aider.
b. Marie a dit franchement à Pierre qu'elle ne pouvait pas l'aider.
c. Marie a informé Pierre confidentiellement du fait qu'elle ne pouvait pas l'aider.

Notre hypothèse est que ces adverbes n'encodent pas moins des concepts en (18) qu'en (19), et exactement les mêmes concepts dans les deux cas. La seule différence est que, en interprétant (18), l'auditeur doit incorporer ces concepts dans une explicitation d'ordre supérieur dont certains éléments ne sont pas encodés mais inférés. Le fait que ces adverbes de phrase ne contribuent pas aux conditions de vérité de (18) viendrait alors du fait plus général que les explicitations d'ordre supérieur avec lesquelles ils sont associés ne font elles-mêmes aucune contribution aux conditions de vérité.

Cette analyse correspond bien à l'idée de Grice selon laquelle le locuteur peut d'une part accomplir un acte de parole "d'ordre inférieur" et d'autre part "accomplir un acte de parole d'ordre supérieur qui consiste à commenter d'une certaine façon les actes de parole d'ordre inférieur". En ce qui concerne ces exemples, la suggestion de Grice nous paraît correcte.

Par contre, une analyse procédurale des adverbes de phrase rencontrerait de sérieuses difficultés. D'abord, comme Nølke (ici-même) le fait remarquer, un énoncé tel que (20) est ambigu, avec les deux interprétations possibles en (21) :

- (20) Sérieusement, est-ce que tu pars ?
(21) a. Je te demandes sérieusement si tu pars.
b. Je te demande de me dire sérieusement si tu pars.

Ce fait n'est pas surprenant dans le cadre de l'analyse en terme d'explicitations. Lorsque (20) est interprétable comme une demande de dire, l'adverbe de phrase

devrait être interprétable comme modifiant soit la demande soit le dire. La façon dont on devrait traiter cette ambiguïté en termes procéduraux n'est pas évidente.

Deuxièmement, de nombreuses expressions adverbiales de phrase sont hautement compositionnelles. Considérons (22 a-d) :

- (22) a. A franchement parler, il a un charisme négatif.
 b. Pour parler franchement, mais pas aussi franchement que je le souhaiterais, il n'est pas très bon.
 c. Puisque nous sommes seuls pour la première fois depuis que vous avez eu cette dispute, comment cela se passe-t-il avec Maria ?
 d. Pendant qu'il est allé chercher le café, qu'est-ce que tu as pensé de la conférence de Bill ?

La compositionnalité n'est pas surprenante si les adverbes de phrase encodent des représentations conceptuelles. Ce que signifierait la compositionnalité en termes procéduraux n'est, en revanche, pas évident.

Troisièmement, dans certains cas au moins, le locuteur qui emploie une expression adverbiale de phrase peut se voir reproché d'avoir par son moyen, exprimé une contre-vérité. Considérons (23)-(25)

- (23) a. *Marie* : Sincèrement, Lucien est charmant.
 b. *Pierre* : Tu mens! Tu ne trouves pas du tout Lucien charmant, tu dis ça pour me faire plaisir!
- (24) a. *Marie* : Pour parler sérieusement, tu as eu raison!
 b. *Pierre* : Ce n'est pas vrai. Tu ne parle jamais sérieusement.
- (25) a. *Marie* : Maintenant que je t'ai amené ton quatrième whisky, qu'est-ce que tu as pensé de la pièce ?
 b. *Pierre* : Faux! C'est seulement mon troisième whisky.

Si les expressions adverbiales de phrase encodent des éléments de représentations conceptuelles qui peuvent être vrais ou faux en eux-même, de tels échanges n'ont rien de surprenant.

D'ailleurs, dans certains cas, un adverbe de phrase semble contribuer directement aux conditions de vérité de l'énoncé. Considérons (26) :

- (26) a. *Pierre* : Que puis-je dire à nos lecteurs sur votre vie privée ?
 b. *Marie* : Officiellement, tout va pour le mieux entre Hugo et moi ; strictement entre nous, lui et moi allons divorcer.

Si les adverbes de phrase *officiellement* et *strictement entre nous* ne contribuaient pas du tout aux conditions de vérité de (26b), alors l'énoncé de Marie devrait être perçu comme contradictoire; or, intuitivement, tel n'est pas le cas. Mais, si ces adverbes contribuent aux conditions de vérité, alors a fortiori ils encodent des représentations conceptuelles et l'analyse procédurale est infirmée.

8. Contraintes sur les explicitations et contraintes sur les implications

Jusqu'ici, nous avons trouvé des raisons de distinguer les types d'information encodée suivants :

- (a) des formes logiques, c'est-à-dire de l'information conceptuelle qui contribue à la fois au contenu explicite et aux conditions de vérité de la proposition exprimée;
- (b) des contraintes sur les implications, c'est-à-dire de l'information procédurale qui ne contribue ni au contenu explicite ni aux conditions de vérité;
- (c) des constituants d'explicitations d'ordre supérieur, c'est-à-dire de l'information conceptuelle qui contribue aux explicitations mais pas aux conditions de vérité de la proposition exprimée.

Nous n'avons pas trouvé d'exemples indiscutables de la catégorie qui correspondrait à (c) au niveau de l'implicite, c'est-à-dire :

- (d) des constituants des implications, c'est-à-dire de l'information conceptuelle qui contribue aux implications, mais pas aux conditions de vérité.

Il est possible, cependant que cette catégorie ne soit pas vide. Considérez par exemple :

- (27) Il faut, hélas, que je m'en aille!
- (28) C'est mon parapluie, s'il vous plaît, que vous venez de prendre.

Il est concevable que l'interprétation de ces exemples impose à l'auditeur de construire une implication qui incorpore ou développe le sens de *hélas* dans (27) ou celui de *s'il vous plaît* dans (28). Dans ce cas, ces expressions joueraient bien le rôle de constituants d'une implication de l'énoncé. Cette analyse n'est cependant pas la seule concevable. Nous laisserons ouverte ici la question de savoir si la catégorie (d) ci-dessus a bien des représentants.

Dans cette section, notre but est de montrer qu'il y a une autre catégorie, qui, au niveau de l'explicite, correspond aux "contraintes sémantiques sur la pertinence" de Blakemore :

- (e) des contraintes sur les explicitations, c'est-à-dire de l'information procédurale qui contribue au contenu explicite et, occasionnellement, aux conditions de vérité.

L'idée selon laquelle il y a des contraintes procédurales sur le contenu vériconditionnel, est suggérée en d'autres termes par Jakobson et Benveniste à propos des "shifters". Cependant lorsque, par exemple, Benveniste affirme que la définition de *je* est "l'individu qui énonce la présente instance de discours contenant l'instance linguistique de *je*" (Benveniste 1966, 252), cette analyse comporte une sérieuse ambiguïté. Kaplan (1989) fait remarquer que lorsqu'on affirme, en

substance, que le pronom *je* se réfère au locuteur, cette affirmation a des conséquences différentes suivant qu'elle est comprise de façon conceptuelle ou de façon procédurale.

Supposons que David Kaplan dise (29) :

(29) Je n'existe pas.

Alors si *je* est traité comme encodant, avec plus ou moins de raffinements, le concept "le locuteur", l'énoncé (29) exprimera la proposition (30) :

(30) Le locuteur de (29) n'existe pas.

En revanche, si *je* est traité seulement comme encodant l'instruction d'identifier son référent au locuteur, alors (29) exprimera la proposition en (31) :

(31) David Kaplan n'existe pas.

Ces deux propositions n'ont pas les mêmes conditions de vérité. (31) est vrai dans n'importe quel état de chose dans lequel David Kaplan n'existe pas. (30) est vrai dans n'importe quel état de chose dans lequel (29) est énoncé sans que son locuteur existe. Dans la mesure où un tel état de chose n'est pas possible, si (29) exprimait bien la proposition (30), l'énoncé serait nécessairement faux. Kaplan a soutenu que, bien que faux à chaque fois qu'il est énoncé, (29) n'est pas nécessairement faux. La proposition que (29) exprime est vraie dans n'importe quel état de chose dans lequel David Kaplan n'existe pas. En d'autres termes, (29) doit être compris comme exprimant (31) et non (30).

Kaplan propose de distinguer le contenu d'une expression de son caractère. Le contenu de *je* en (29) est l'individu David Kaplan; le caractère de *je* est une règle pour identifier son contenu dans n'importe quel contexte donné. De telles règles, suivant Kaplan,

« nous disent pour toute occurrence possible du terme indexical ce que le référent serait, mais elles ne constituent pas le contenu d'une telle occurrence. Les indexicaux sont directement référentiels. Les règles nous disent ce à quoi il est fait référence. Ainsi, elles déterminent le contenu (le constituant propositionnel) pour une occurrence particulière d'un indexical. Mais elles ne sont pas une partie du contenu (elles ne constituent pas une partie du constituant propositionnel). » (Kaplan 1989, 523).

Dans le cadre de la théorie de la pertinence, Ruth Kempson a, dans un récent travail fort intéressant, développé une approche procédurale de l'anaphore (cf. Kempson 1988, à paraître; cf. aussi Kleiber ici-même, Reboul à paraître). L'analyse des pronoms semble ainsi constituer une importante source de données éclairant la nature des contraintes sur les explicitations.

A la fin de *La Pertinence*, nous avons indiqué une deuxième source de données pertinentes, à savoir, l'analyse des phrases non-déclaratives. Nous avons fait l'hypothèse que les déclaratives et, par exemple, les impératives correspondantes, expriment la même proposition, mais diffèrent quant à leurs explicitations d'ordre supérieur : un énoncé déclaratif est un cas de dire que; un énoncé impératif est un cas de *dire de*¹. Cette hypothèse, comme la règle d'interprétation de *je* ci-dessus, peut être comprise de deux façons. Selon une interprétation, l'énoncé de Marie en (1b) encoderait conceptuellement la description d'ordre supérieur "la locutrice dit qu'elle ne peut pas aider Pierre":

- (1) a. *Pierre* : Peux-tu m'aider ?
b. *Marie* (tristement) : Je ne peux pas.

Notre hypothèse serait alors une variante de la fameuse hypothèse performative abandonnée pour d'excellentes raisons voici de nombreuses années (sur l'histoire de l'hypothèse performative, cf. Levinson 1983). Selon l'autre interprétation, ce qui est encodé n'est pas une représentation conceptuelle mais un ensemble d'indications pour construire une telle représentation. Le contenu de cette représentation de niveau supérieur est déterminé en tenant compte du contexte et précise la force illocutionnaire de l'énoncé aux moyens de concepts plus riches que les abstractions "dire que" ou "dire de". Comme nous l'avons dit dans *La Pertinence* :

«des indicateurs de force illocutionnaire tels que le mode déclaratif, le mode impératif ou l'ordre interrogatif des mots rendent manifeste une propriété assez abstraite de l'intention informative du locuteur : la direction dans laquelle la pertinence de l'énoncé est à rechercher» (p. 381)

(Pour un développement de cette approche vers les non-déclaratifs, cf. Wilson & Sperber 1987).

Il paraît clair que cette interprétation doit être préférée².

Une troisième source de données pertinentes est constituée par certaines particules à fonctions illocutionnaire ou d'attitude. Certains dialectes du Français, par exemple, ont une particule de question *ti*, qui a les mêmes effets que l'inversion de l'ordre des mots dans d'autres dialectes. Si nous avons raison, *ti* n'encode pas une représentation conceptuelle mais une contrainte sur les explicitations d'ordre supérieur; la particule de question *eh ?* en anglais pourrait être analysée de façon similaire.

Dans le cadre de la théorie de la pertinence, Regina Blass (à paraître) a analysé la particule *re* en Sissala, particule exprimant que le propos est de ouïe-

¹ Dans un sens atténué où dire que P, n'est pas affirmer P.

² Cette conception des non-déclaratives est développée dans Wilson & Sperber (1987).

dire, comme encodant une contrainte sur les explicitations. Suivant son analyse, l'équivalent Sissala de (32) véhiculerait l'explicitation en (33) :

(32) Il fera beau aujourd'hui, *re*.

(33) A ce qu'on dit, il fera beau aujourd'hui.

La particule *re* en Sissala jouerait alors un rôle comparable au conditionnel français dans des énoncés de ouï-dire comme :

(34) Le Président aurait l'intention de changer de Premier Ministre.

Cet emploi du conditionnel nous paraît encoder une procédure de construction d'explicitation d'ordre supérieur plutôt qu'un concept, mais cependant il est difficile de nier que les conditions de vérité de (34) diffèrent de celles de (35) :

(35) Le Président a l'intention de changer de Premier Ministre.

On a donc là le cas d'un élément encodé qui semble bien être à la fois vériconditionnel et procédural. Il en va de même pour le *re* sissala.

Certains indicateurs d'attitude peuvent être analysés de façon similaire. Quand Marie utilise l'expression de dissociation *beuh* en (36), par exemple, on pourrait considérer qu'elle encourage la construction de l'explicitation en (37) :

(36) Pierre, un génie, *beuh*!

(37) Marie ne croit pas que Pierre est un génie.

Pour les particules illocutionnaires et d'attitude, l'échec de l'hypothèse performative plaide directement contre l'encodage conceptuel et en faveur d'une explication procédurale. Pour ce qui est des particules de discours, leurs similarités évidentes avec les particules illocutionnaires plaide indirectement contre une explication en termes d'encodage conceptuel et en faveur d'une explication procédurale.

Dans cette section, nous avons proposé que les indexicaux, les indicateurs d'actes de parole et les indicateurs d'attitude soient tous analysés comme encodant des contraintes sur les explicitations. Il convient cependant de souligner une importante différence entre tous ces termes. Les indexicaux contribuent à la proposition exprimée par l'énoncé; les indicateurs d'actes de parole et d'attitudes contribuent à ses explicitations d'ordre supérieur: en conséquence, s'ils contribuent aux conditions de vérité, c'est de façon assez différente.

La proposition exprimée par un énoncé a un certain contenu vériconditionnel; les explicitations d'ordre supérieur déterminent comment cette proposition doit être prise. Les indexicaux, en déterminant la proposition exprimée, contribuent de façon évidente aux conditions de vérité. La contribution des explicitations d'ordre

supérieur est moins évidente mais tout aussi réelle. Pour savoir si un énoncé a des conditions de vérité, on doit savoir s'il s'agit d'un cas de dire que, de dire de ou de demander si. Pour savoir ce que sont ces conditions de vérité, on doit savoir si la proposition exprimée est utilisée de façon échoïque, comme en (32), (34) ou (36), ou de façon descriptive, comme en (1b). Mais alors, non seulement les indexicaux mais toutes les constructions considérées dans cette section appartiennent à la dernière catégorie d'information encodée envisagée dans la section 7 :

(e) des contraintes sur les explicitations, c'est-à-dire de l'information procédurale qui contribue au contenu explicite et, occasionnellement, aux conditions de vérité.

9. Conclusion

Nous avons jusqu'ici supposé que chaque énoncé encode une forme logique unique, exprime une proposition unique et a un ensemble unique de conditions de vérité. Que vaut cette supposition ? Dans les énoncés avec des adverbess de phrase, ou avec des parenthétiques du type de ceux discutés par Blakemore (ici-même), on pourrait affirmer, à la Grice, que le locuteur produit simultanément deux énoncés, dont chacun a ses propres conditions de vérité. Avec des particules illocutionnaires et des particules d'attitude comme *hein ?*, *beuh !* et *re*, une hypothèse similaire pourrait être envisagée. Il n'est pas évident, donc, qu'il existe des intuitions systématiques et fiables qui assigneraient à tout énoncé un ensemble unique de conditions de vérité. En d'autres termes, il n'est pas évident que la notion de "ce qui est dit" par un énoncé soit bien définie.

Que perdrait-on si on renonçait à l'idée que tout énoncé bien constitué a un contenu vériconditionnel unique qui le caractérise ? On se retrouverait avec les paires de distinctions autour desquelles est construit cet article : la distinction cognitive entre conceptuel et procédural et la distinction pragmatique entre explicite et implicite. Comme nous l'avons vu, la distinction conceptuel-procédural amène d'elle même à distinguer des phénomènes vériconditionnels et non-vériconditionnels. Cette distinction cognitive rend compte de beaucoup des différences que la distinction linguistique a été construite pour expliquer. On peut penser, en particulier, qu'elle permet de rendre compte sans difficulté des cas simples où "ce qui est dit" par un énoncé est intuitivement clair et bien délimité. En outre, parler de contenu représentationnel plutôt que vériconditionnel permet de mieux traiter les cas où soit l'attitude propositionnelle soit le contenu propositionnel est complexe et flou.

On pourrait donc être tenté d'abandonner la distinction entre vériconditionnel et non-vériconditionnel aux recherches logiques où formelles qui, explicitement ou implicitement, traitent le langage comme un objet abstrait, et de considérer que la

distinction entre représentationnel et procédural suffit au besoins d'une linguistique cognitive.

Avant de procéder à une telle simplification, cependant, il faudra avoir poussé plus avant l'analyse des cas évoqués ici. Posent en particulier un problème les énoncés comportant des explications d'ordre supérieur dont un élément spécifique est linguistiquement encodé, au moyen d'un adverbe de phrase par exemple. Existe-t-il ainsi une intuition pré-théorique et fiable selon laquelle, dans *franchement, je ne peux pas t'aider*, le mot *franchement* ne contribue pas du tout à "ce qui est dit"? Nous en doutons mais convenons volontiers que l'affaire n'est pas tranchée. C'est l'analyse de tels cas qui, en fin de compte, déterminera le maintien ou l'abandon dans les travaux cognitifs de la distinction formelle entre signification vériconditionnelle et signification non-vériconditionnelle.

Références

- ANSCOMBE J.C. & DUCROT O. (1983), *L'argumentation dans la langue*, Bruxelles, Mardaga.
- BENVENISTE E. (1966), *Problèmes de linguistique générale*, Paris, Gallimard.
- BLAKEMORE D. (1987), *Semantic constraints on relevance*, Oxford, Basil Blackwell.
- BLAKEMORE D. (1988), «So as a constraint on relevance», in KEMPSON R. (ed.), *Mental representation : The language-reality interface*, Cambridge, Cambridge University Press.
- BLAKEMORE D. (1990), «Je conclus qu'il n'y a pas de verbes performatifs», *Cahiers de Linguistique Française 11*.
- BLASS R. (1989), «Pragmatic effects of co-ordination : the case of "and" in Sissala», *UCL Working Papers in Linguistics*, University College London.
- BLASS R. (à paraître), *Relevance relations in discourse : A study with special reference to Sissala*, Cambridge, Cambridge University Press.
- BROCKWAY D. (1981), «Semantic constraints on relevance», in PARRET H., SBISA M. & VERSCHUEREN J. (eds), *Possibilities and limitations of pragmatics*, Amsterdam, J. Benjamins.
- CARSTON R. (1988), «Implicature, explicature and truth-theoretic semantics», in Kempson R. (ed.), *Mental representation : The language-reality interface*, Cambridge, Cambridge University Press.
- COHEN L.J. (1971), «Some remarks about Grice's view about the logical particles of natural languages», in BAR-HILLEL Y. (ed.), *Pragmatics of natural language*, Dordrecht, Reidel.
- DUCROT O. (1972), *Dire et ne pas dire*, Paris, Hermann.
- DUCROT O. (1973), *La preuve et le dire*, Paris, Mame.
- DUCROT O. (1980), «Analyses pragmatiques», *Communications 32*, 11-60.
- DUCROT O. (1984), *Le dire et le dit*, Paris, Minuit.

- DUCROT O. et al. (1980), *Les mots du discours*, Paris, Minuit.
- FODOR J.J. (1983), *The modularity of mind*, Cambridge, Mass., MIT Press.
- GRICE H.P. (1989), *Studies in the way of words*, Cambridge, Mass., Harvard University Press.
- GUTT E.A. (à paraître), *Translation and relevance*, Oxford, Basil Blackwell.
- KAPLAN D. (1989), «Demonstratives», in ALMOG J., PERRY J. & WETTSTEIN H. (eds), *Themes from Kaplan*, Oxford, Oxford University Press.
- KEMPSON R. (à paraître), *Language and cognition : A licensing grammar*, Oxford, Basil Blackwell.
- KLEIBER G. (1990), «Marqueurs référentiels et processus interprétatifs : pour une approche "plus sémantique"», *Cahiers de Linguistique Française* 11.
- LUSCHER J.M. (1989), «Connecteurs et marques de pertinence : l'exemple de d'ailleurs», *Cahiers de Linguistique Française* 10, 101-145.
- MOESCHLER J. (1989a), *Modélisation du dialogue : Représentation de l'inférence argumentative*, Paris, Hermès.
- MOESCHLER J. (1989b), «Pragmatic connectives, argumentative coherence and relevance», *Argumentation* 3, 321-339.
- NØLKE H. (1990), «Pertinence et modalisateurs d'énonciation», *Cahiers de Linguistique Française* 11.
- REBOUL A. (à paraître), «Rhétorique de l'anaphore», in KLEIBER G. (éd), *Essais sur l'anaphore*, Paris, Klincksieck.
- RECANATI F. (1981), *Les énoncés performatifs*, Paris, Minuit.
- RECANATI F. (1987), *Meaning and force*, Cambridge, Cambridge University Press.
- RECANATI F. (1989), «The pragmatic of what is said», *Mind and Language* 4.4.
- SPERBER D. & WILSON D. (1986), *Relevance : Communication and cognition*, Oxford, Basil Blackwell.
- SPERBER D. & WILSON D. (1989), *La pertinence : Communication et cognition*, Paris, Minuit.
- WILSON D. & SPERBER D. (1988), «Mood and the analysis of non-declarative sentences», in DANCY J., MORAVCSIK J. & TAYLOR C. (eds), *Human agency : Language, duty and value*, Stanford, Stanford University Press.